

Sahel appel à propositions projets de collaboration institutionnelle OKP-SHL-10053

Proposition conjointe

Pays	Sahel : Mali, Burkina Faso, Niger
Thèmes prioritaires	Santé et Droits Sexuels et Reproductifs
Objectif du projet	Renforcer les capacités de l'enseignement secondaire technique et professionnel et supérieure pour le développement d'une approche sous-régionale de renforcement de la résilience communautaire et de la santé de la reproduction.
Numéro de l'appel	OKP-SHL-10053
Financement maximal disponible pour cet appel, à l'exclusion du cofinancement	EUR 1.000.000
Financement maximal par projet de collaboration, à l'exclusion du cofinancement	EUR 1.000.000
Cofinancement minimal requis	Encouragé
Date finale du projet	Le projet devrait être terminé avant le 31 Décembre 2021.

Calendrier

Appel de demandes de subvention	25 Mars
Nuffic répondra aux questions relatives à l'appel jusqu'au	13 Mai, 11.00 am CET.
Date limite de soumission des demandes de subvention	8 Juin, 11.00 am CET NB: cette date limite inclut les 3 semaines supplémentaires dues à l'épidémie du virus COVID-19
Évaluation de la demande de subvention	6 Juillet
Communication des résultats aux candidats	20 Juillet

Table des matières

Calendrier	1
1. Introduction : Le Programme Orange Knowledge	3
2. Informations spécifiques pour cet appel	4
2.1 Impact à long terme	4
2.2 Contexte de l'appel	5
2.3 Co-financement	5
2.4 Questions relatives à l'appel ?	7
3. Informations générales destinées aux demandeurs de projets de collaboration institutionnelle	7
3.1 Critères d'éligibilité	7
3.2 Obligations et Conditions d'octroi d'une subvention	8
3.3 Exigences.....	9
3.4 Vérification de l'éligibilité	9
3.5 Évaluation et procédure de sélection	9
Étape 1 : Évaluation des demandes admissibles.....	9
Étape 2 : Classement des demandes	10
4. Liste de contrôle	10

1. Introduction : Le Programme Orange Knowledge

Le Programme Orange Knowledge est un programme de 5 ans avec pour objectif de contribuer au développement durable et inclusif de la société, en renforçant les capacités, les connaissances et les qualités tant des individus que des établissements éducatifs, dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels et de l'enseignement supérieur. Il contribue à la réalisation des objectifs de la [politique de coopération au développement](#) des Pays-Bas, dans laquelle l'enseignement joue un rôle considérable.

Le programme est actif dans 54 pays et permet le financement de bourses individuelles, de formations sur mesure et de partenariats institutionnels entre des institutions d'enseignement néerlandaises et étrangères de l'EFTP (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels) et de l'enseignement supérieur. Axé sur les thèmes prioritaires du gouvernement néerlandais (eau, sécurité alimentaire et nutritionnelle, santé reproductive sexuelle et droits ainsi que sécurité et état de droit), il a pour vocation l'inclusion, l'employabilité et la durabilité environnementale.

Nuffic est gestionnaire du programme, en étroite collaboration avec le bailleur de fonds, le Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères. De mi-2017 à mi-2022, ce sera l'occasion pour pas moins de 51 000 personnes de changer le cours de leur avenir grâce à l'enseignement.

Par ses projets de collaboration institutionnelle, le Programme Orange Knowledge vise à appuyer les établissements du savoir (*knowledge institutions*) nécessitant un renforcement durable de leurs capacités d'enseignement supérieur et professionnel dans les thèmes pertinents pour les priorités locales et la coopération au développement. L'appui de l'enseignement professionnel et le lien avec le marché du travail sont des principes importants. Les projets institutionnels comprennent diverses activités qui participent au développement institutionnel des organisations des pays en développement sur trois niveaux : individuel, organisationnel et institutionnel.

Vous trouverez de plus amples informations sur le Programme Orange Knowledge, comme les valeurs de base et le cadre stratégique, sur le site Web de Nuffic à l'adresse : www.nuffic.nl/en/global-development/orange-knowledge-programme.

Les Obligations et conditions fixées pour l'octroi de la subvention Orange Knowledge sont disponibles dans les documents à télécharger figurant sous le lien vers ce présent appel.

Le Programme Orange Knowledge porte essentiellement sur le renforcement durable des capacités de l'enseignement supérieur et professionnel dans des thèmes répondant aux priorités locales qui sont pertinents pour la coopération néerlandaise au développement, lesquels sont présentés dans les Plans de mise en œuvre par pays (Country Plans of Implementation ou CPI). Cliquez [ici](#) pour consulter les CPI par pays.

La théorie du changement (ToC ou Theory of Change) du Programme Orange Knowledge décrit les interconnexions entre le renforcement des capacités et le développement inclusif durable auquel contribue chaque initiative approuvée au titre du Programme Orange Knowledge. La ToC (en anglais) est disponible [ici](#).

Ce document décrit la procédure de soumission d'une demande de subvention au titre du Programme Orange Knowledge concernant un projet de collaboration institutionnelle (propositions conjointes).

Vous y trouverez des détails importants pour cet appel. Le cas échéant, des liens sont inclus pour fournir de plus amples informations sur les obligations et conditions d'octroi de subventions, les principes directeurs, les procédures et les formulaires.

2. Informations spécifiques pour cet appel

2.1 Impact à long terme

La Théorie du changement (ToC ou Theory of Change) du Programme Orange Knowledge présente l'impact et les résultats à moyen et long terme du programme. Chaque impact et chaque résultat sont quantifiés par plusieurs indicateurs qui sont décrits dans le Orange Knowledge Programme Monitoring and Evaluation Framework (cadre de suivi et d'évaluation du Programme Orange Knowledge). Ceux-ci se rattachent au cadre S&E du ministère des Affaires étrangères.

Tous les projets doivent contribuer à l'atteinte de cet impact et de ces résultats. De plus, il est attendu des projets qu'ils chercheront à s'aligner avec les programmes existants pertinents, qu'ils encourageront la participation des alumni et qu'ils stimuleront et faciliteront la coopération sud-sud. La demande de subvention et le cas échéant les rapports de progrès annuels doivent éclairer sur la contribution actuelle/future du projet à l'atteinte de l'impact et des résultats.

Le CPI donne tous les détails sur l'impact, les résultats et les indicateurs de la ToC du Programme Orange Knowledge et de la contribution à la ToC thématique spécifique aux pays en question dans l'annexe 6a .

Le projet proposé doit contribuer à l'objectif suivant :

- Contribuer à l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs [Objectif durable de développement (ODD) 3 et 5]

Le projet proposé doit contribuer à l'un ou aux deux impacts long terme suivant (s) :

- Meilleure information et plus grande liberté de choix pour des jeunes en matière de sexualité ;
- Amélioration des soins de santé publics et privés pour la planification familiale, les grossesses et les accouchements, y compris les avortements sans risque.

Les impacts à moyen terme suivants contribueront à atteindre ces objectifs :

- (I) Le système éducatif (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels / Enseignement Supérieur - EFTP / ES) est de bonne qualité, pertinent et accessible (ODD 4) ;
- (II) Les partenariats entre les personnes et les organisations sont durables et inclusifs (ODD 17) ;
- (III) Les organisations clés pour le développement (sectoriel) inclusif des pays partenaires sont renforcées par un afflux de travailleurs qualifiés.

La réalisation suivante permettra d'y parvenir :

A. Les établissements le système éducatif (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels / Enseignement Supérieur - EFTP / ES) en République du Mali, du Burkina Faso et du Niger et aux Pays-Bas) accomplissent mieux leurs missions essentielles, fermement ancrées dans l'environnement dans lequel elles opèrent (en réponse aux besoins du marché du travail et visant à l'inclusion).

Dans le formulaire relatif à la demande de subvention du Programme Orange Knowledge, il sera demandé aux partenaires du consortium de sélectionner les indicateurs adaptés pour mesurer les performances pendant et après la mise en œuvre du projet sur le moyen et le long terme. Veuillez-vous référer au cadre de suivi et d'évaluation sur notre [site web](#).

2.2 Contexte de l'appel

Cet appel offre la possibilité aux institutions de concevoir et de mettre en application un projet à dimension sous régionale impliquant les pays suivants : Mali, Niger et Burkina Faso.

Il vise à renforcer les expériences de projets régionaux actuellement en cours dans les trois pays. Il offre aussi une opportunité d'en créer de nouveaux.

Les documents de référence pour cet appel à projet sont le plan de mise en œuvre du Mali (CPI) et [le Context Document \(CD\)](#). Le CD précise les possibilités et les contraintes que les acteurs rencontrent dans les trois pays à concevoir et mettre en œuvre des programmes régionaux. Il précise aussi les perceptions des acteurs se font du concept de la santé et droits sexuels et reproductifs. Le CD donne quelques indications sur la structure et les contraintes de l'éducation au Niger et au Burkina Faso. Ce document précise aussi les impacts à long terme auxquels le projet de collaboration institutionnelle qui découlera de cet appel devra contribuer.

Sur la base d'une hiérarchisation des besoins et des lacunes recensés, le présent appel aura pour objet d'appuyer l'enseignement secondaire technique et professionnel (post-diplôme d'études fondamentales -DEF) pour le développement d'une approche sous-régionale pour le renforcement de la résilience communautaire et la santé de la reproduction.

Cet appel à projet est ouvert aux établissements d'enseignement secondaires et supérieurs du Mali, du Burkina Faso, du Niger et des Pays- Bas. Le partenariat sous régional (Mali, Niger et Burkina) doit se faire sous le leadership d'une institution/organisation Malienne. Dans le cas où aucun partenaire malien ne peut être trouvé, un partenaire du Bénin (Nord Benin en

l'occurrence), peut prendre le lead du consortium sous régional. Les régions septentrionales du Bénin sont confrontées aux mêmes problèmes que le Burkina Faso, du Mali et du Niger. Par ailleurs le Benin est un Pays de catégorie A de OKP.

Cependant, le partenaire privilégié pour les projets de collaboration institutionnelle reste le Mali. Ce choix s'explique du fait du statut du Mali comme pays A de OKP, mais aussi du fait de l'existence de plusieurs partenariats institutionnels existant entre les institutions/organisations du Mali et ceux du Royaume des Pays Bas. Ces partenariats datent des programmes NICHE et s'étendent aux programmes OKP (voir CPI Mali)

Le consortium sous régional doit donc contenir, en plus des institutions/organisations Maliennes, des organisations Burkinabès et ou Nigériennes. La préférence de Nuffic est que ce consortium soit constitué d'au moins d'un représentant de tous les trois Pays (Mali, Niger, Burkina).

Les propositions devraient par ailleurs pouvoir :

- Associer des institutions sises hors des capitales des pays afin d'encourager la parité dans les systèmes éducatifs des Pays de la sous-région ;
- Considérer la santé humaine dans une perspective large. Le rapport joint à cet appel donne d'ailleurs les perceptions des acteurs vis-à-vis ce thème ;
- Considérer une approche multidisciplinaire en élaborant des réponses aux défis sanitaires à relever ;
- Impliquer des acteurs divers : publics ,privés et société civile et accorder une place importante aux communautés et aux associations de jeunes en particulier. Le CD indique d'ailleurs quelques conditions de réussite pour la mise en œuvre d'une approche régionale ;
- Proposer une approche intégrée de gestion des crises sécuritaires ou humanitaires dans les programmes de renforcement de capacités proposés ; et
- S'aligner avec les efforts régionaux des partenaires techniques et financiers en général et ceux du gouvernement des Pays Bas au Mali et au Sahel.

2.3 Co-financement

Le cofinancement est un des principes clés sous-tendant le programme. Il favorise la réciprocité et renforce l'appropriation de la collaboration. Le cofinancement peut mobiliser des fonds publics, privés et/ou propres.

Le Mali, le Burkina Faso et le Niger faisant partie du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) selon la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD) établie par le Comité d'Aide au Développement (CAD). Cela signifie que présenter une demande de subvention dans le cadre de cet appel ne nécessite pas de minimum de cofinancement, mais les partenaires sont encouragés à inclure du cofinancement. Lors de la sélection des demandes, l'intégration de cofinancement dans la ventilation des budgets sera l'un des critères d'évaluation.

Une contribution des fonds publics est définie comme : une contribution en espèces ou en nature qui est directement ou indirectement versée à partir de ressources de l'État. Les ressources de l'État comprennent tous les fonds du secteur public, notamment les fonds des niveaux locaux du gouvernement (décentralisés, fédéraux, régionaux ou autres) et, dans certains cas, les fonds d'organes privés.

Les fonds publics du ministère néerlandais des Affaires étrangères (y compris les ambassades) ne comptent pas comme du cofinancement, mais peuvent être ajoutés au projet.

Par fonds privés, on entend tous les fonds (en espèces ou en nature) qui ne sont pas des ressources de l'État.

2.4 Questions relatives à l'appel ?

Nuffic répondra aux questions concernant cet appel jusqu'à la date indiquée dans le calendrier figurant sur la première page. Si vous avez une question concernant cet appel, vous pouvez adresser un e-mail en français à l'adresse suivante : GDtenders@nuffic.nl. Indiquez dans votre e-mail le numéro de l'appel.

Les questions et les réponses de Nuffic seront publiées sur le site Web d'OKP. L'identité des requérants demeurera confidentielle.

3. Informations générales destinées aux demandeurs de projets de collaboration institutionnelle

Les subventions pour les Projets de collaboration institutionnelle OKP seront accordées aux projets de collaboration entre les institutions du savoir axés sur le renforcement durable de leurs capacités d'enseignement supérieur et professionnel dans des thèmes répondant aux priorités locales qui sont pertinents pour la coopération au développement. Une demande de subvention (proposition) peut être soumise par n'importe lequel des partenaires, éventuellement au nom d'un consortium. Le demandeur de la subvention doit être une institution néerlandaise pour l'enseignement secondaire professionnel ou supérieur professionnel ou académique ; ou une institution ou une organisation de savoir nationale ou locale (institution de savoir, ministères, commissions nationales ou organisation non gouvernementale) qui contribue au développement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur et professionnel dans le cadre des priorités locales telles que définies dans le plan de mise en œuvre du pays (CPI). Le demandeur de subvention doit avoir une capacité organisationnelle et financière suffisante pour mener un projet de collaboration institutionnelle. Le demandeur de subvention (principal partenaire d'un consortium, soit du pays A, soit des Pays-Bas) ne peut soumettre qu'une seule demande pour cet appel ou y être associé (règle « un demandeur, une demande »). Un membre du consortium (Pays A ou consortium néerlandais) peut participer à différentes propositions pour le même appel. Le principal partenaire du consortium qui n'est pas le demandeur peut également être associé à différentes demandes pour le même appel.

Veuillez consulter les critères figurant dans le cadre politique juridique sur notre site web, et lire les critères spécifiques dans le présent document d'appel.

L'organisme demandeur sera le bénéficiaire de la subvention, qui sera responsable des activités subventionnées et du respect des obligations et des conditions liées à la subvention.

3.1 Critères d'éligibilité

Les demandes de subvention et les demandeurs doivent remplir les critères minimaux suivants pour être éligibles à une subvention :

1. La demande de subvention doit être soumise par une institution néerlandaise pour l'enseignement secondaire professionnel ou supérieur professionnel ou académique, ou une institution ou une organisation de savoir dans un [Pays A](#) (voir les pays signalés en rouge sur la carte), potentiellement entouré d'un consortium. Le projet doit dans tous les cas être une collaboration entre au moins un partenaire du pays A et un partenaire néerlandais. Tous les partenaires du pays A doivent être basés dans le(s) pays spécifié(s) dans l'appel. Seul le principal partenaire néerlandais doit être basé aux Pays-Bas.
2. Le demandeur de subvention est en position d'assurer une gestion financière adéquate et, en raison de son expérience et expertise dans des activités similaires à celles pour lesquelles la subvention est demandée peut garantir les performances ciblées et réelles des activités afin d'atteindre l'impact et les résultats tels qu'ils sont définis dans la demande ; le demandeur doit soumettre les données sous forme de Checklist pour l'Évaluation de la Capacité Organisationnelle (CECO).
3. Le demandeur de subvention peut fonctionner et opérer de manière adéquate dans le cadre de la loi adoptée par le gouvernement du ou des pays en question.
4. La proposition de projet dont la durée minimale est d'un an et la durée maximale de quatre ans doit être mise en œuvre et établie au plus tard le 31 décembre 2021.
5. La subvention demandée n'excède pas le montant maximal indiqué dans l'appel à demandes de subventions.
6. Tout cofinancement requis est garanti.
7. La demande de subvention respecte toutes les exigences financières spécifiques présentées dans l'appel.
8. La demande de subvention doit être présentée dans le formulaire obligatoire et remplir la totalité des critères et des exigences indiqués dans le présent document.
9. La demande de subvention est conforme au CPI du pays concerné.

Après avoir reçu une demande, Nuffic vérifiera si elle est complète et si elle remplit les critères minimaux. Si la demande n'est pas complète et ne remplit pas tous les critères, Nuffic en informera le demandeur. Le demandeur dispose alors de deux jours ouvrables pour remplir ou corriger sa demande dans des conditions précises. À l'issue des deux jours ouvrables, il n'est plus possible d'apporter de modifications à la demande. Les demandes qui demeurent incomplètes ou ne remplissent pas les critères minimaux seront rejetées.

3.2 Obligations et Conditions d'octroi d'une subvention

En soumettant une demande de subvention, le demandeur accepte les Obligations et conditions d'octroi d'une subvention (in English, version 3.0). En la soumettant, le demandeur accepte également de respecter les objectifs du Programme Orange Knowledge.

3.3 Exigences

Les demandes :

- Doivent être soumises avant la date butoir, dans le formulaire obligatoire ;
- Doivent être complètes, y compris tous les documents requis au moment de la soumission, en langue française ;
- Ne doivent pas faire plus de 25 pages, sans compter les annexes obligatoires ;
- Ne doivent pas avoir une police inférieure à Century Gothic 10 ;
- Doivent être soumises sous forme de PDF autorisant les recherches (y compris toutes les annexes) accompagné d'un budget au format Excel via e-mail à l'adresse GDtenders@nuffic.nl.

L'e-mail doit au moins comporter les informations suivantes :

- Objet : demande de subvention Programme Orange Knowledge: Abréviation du pays OKP-numéro de l'appel;
- Une description du contenu : numéro de l'appel, pays, documents joints ;
- Le nom complet et les coordonnées du demandeur.

Les annexes doivent suivre la numérotation et les titres tels qu'indiqués dans le formulaire de demande de subvention (voir liste de contrôle) ;

3.4 Vérification de l'éligibilité

Après la réception d'une demande de subvention, Nuffic adressera au demandeur un accusé de réception par e-mail.

Nuffic vérifiera si la demande remplit les critères d'éligibilité.

Les demandes de subvention qui ne remplissent pas le minimum seront rejetées. Le demandeur sera informé de cette décision par Nuffic par e-mail.

3.5 Évaluation et procédure de sélection

Étape 1 : Évaluation des demandes admissibles

Nuffic évalue la qualité des demandes admissibles.

Les demandes sont évaluées en fonction des critères :

- Qualité du partenariat ;
- Pertinence du projet ;
- Approche et conception du projet ;
- Gestion de projet ;
- Qualité technique de la demande.

Une feuille de points spécifique et le jeu de critères servent à l'évaluation de la qualité de la demande. Ces critères sont la base pour déterminer quelle demande répond le mieux aux

lacunes de capacités exprimées dans le CPI. Une explication de l'évaluation spécifiant les questions d'évaluation et leur pondération est disponible sur le site Web.

Une note pour chacun de ces critères est attribuée à la demande de subvention. La demande doit obtenir une note minimale pour chacun des cinq critères. Si un minimum de cofinancement est requis, la demande doit également obtenir une note minimale pour le cofinancement. Seules les demandes qui ont obtenu la note minimale requise sur tous les éléments sont prises en compte lors de la sélection d'une demande qui sera retenue. Les demandes qui n'ont pas obtenu la note minimale seront rejetées.

Étape 2 : Classement des demandes

À l'issue de l'évaluation, toutes les demandes seront classées. La ou les demande(s) de subvention ayant la ou les note(s) les plus élevée(s) seront sélectionnée(s).

Les demandeurs dont la demande est admissible seront informés par un e-mail de Nuffic du résultat de la sélection.

4. Liste de contrôle

Après avoir soumis votre demande, veuillez vérifier que chacun des composants suivants est complet et remplit les critères :

- La demande a été soumise avant la date butoir.
- Le bon formulaire de demande a été utilisé.
- La demande est rédigée dans la langue requise.
- Le budget est présenté dans le format prescrit (fichier Excel et PDF signé par le représentant légal du demandeur de subvention), n'excède pas le montant maximal disponible pour l'appel spécifique et respecte l'exigence de cofinancement (le cas échéant).
- L'e-mail a été rédigé conformément aux spécifications figurant dans le présent document.
- Les réponses n'excèdent pas le nombre maximal de mots indiqué par question.
- La règle « un demandeur, une demande » a été respectée.

Pour être complète, une demande doit comporter les documents suivants :

- Demande remplie au moyen du formulaire de demande obligatoire
- Annexe 1 Déclaration du demandeur de subvention (formulaire obligatoire)
- Annexe 2 Lettre d'intention d'un accord de consortium signé par tous les partenaires (principal partenaire du pays A y compris les membres du consortium et principal partenaire néerlandais y compris les membres du consortium) y compris le diagramme organisationnel du projet
- Annexe 3 Cadre logique du projet y compris la planification (formulaire obligatoire)
- Annexe 4 Budget de la proposition de projet (formulaire obligatoire)
- Annexe 5 Présentation de l'expérience pertinente en renforcement des capacités du partenaire du pays A et du partenaire néerlandais (formulaire obligatoire)
- Annexe 6a CV des équipes de gestion de projet (les deux partenaires) et principaux experts
- Annexe 6b Déclarations de disponibilité et d'expertise (formulaire obligatoire)

- Annexe 7 Analyse de capacités du ou des partenaire(s) du pays A (formulaire obligatoire : évaluation organisationnelle et visualisation résultat 5C)
- Annexe 8 Preuve de cofinancement, dûment signée par le co-financeur
- Annexe 9 Relevé bancaire du demandeur de subvention datant de moins de 6 mois.
- Annexe 10 (en anglais) Checklist pour l'Evaluation de la Capacité Organisationnelle (CECO) d'un demandeur de subvention (formulaire obligatoire) ou si le demandeur a déjà une CECO valide : le numéro d'enregistrement de la CECO émis par Nuffic.

Les demandes incomplètes seront rejetées. Nuffic préfère que les demandes de projets de collaboration institutionnelle soient soumises sous la forme de documents séparés (proposition, CVs, déclarations, lettres). Le budget aussi sera soumis à part, sous forme de document Excel.